

*Délégués des Ministres / Groupes de rapporteurs*

**GR-EXT**

**Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures**

**GR-EXT(2016)12** 16 août 2016<sup>1</sup>

---

**Partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec la Tunisie  
(2015-2017) – Rapport de suivi intérimaire**

Document préparé par le Bureau de la Direction générale des programmes et la Direction des Relations extérieures

**Point pour examen par le GR-EXT lors de sa réunion du 6 septembre 2016**

---

**RESUME ANALYTIQUE**

Le Comité des Ministres a adopté le Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2015-2017 lors de sa 1218<sup>e</sup> réunion, le 4 février 2015. Développé conjointement avec les autorités tunisiennes, le Partenariat de voisinage vise à aider la Tunisie dans le processus de changements démocratiques et à relever les défis liés aux droits de l'homme, à l'Etat de droit et à la démocratie. La coopération établie avec les autorités tunisiennes depuis 2012<sup>2</sup> dans des domaines clés pour la transition démocratique – préparation de la nouvelle Constitution et soutien au processus électoral – a été continuellement consolidée et élargie.

Le dialogue politique renforcé offre de vastes possibilités de dialogue entre le Conseil de l'Europe (CdE) et les autorités tunisiennes, allant des échanges à haut niveau sur des thématiques inscrites à l'agenda bilatéral et des questions politiques d'intérêt commun, aux discussions sur des activités de coopération concrètes utiles à la mise en œuvre du Partenariat de voisinage, et à la participation au sein de comités d'experts du CdE. Dans la pratique, ce dialogue politique renforcé avec la Tunisie s'est développé avec succès à la fois au niveau politique et au niveau des experts, confirmant ainsi l'engagement de la Tunisie en faveur de sa pleine mise en œuvre. La participation d'experts tunisiens aux comités intergouvernementaux et aux groupes de travail compétents du CdE est une dimension sans doute moins visible de ce dialogue, mais elle n'en est pas moins très importante, car elle contribue à l'implication institutionnelle du pays partenaire au sein de l'Organisation et au développement d'un espace juridique commun.

Le Partenariat de voisinage est financé pour l'essentiel par le programme régional conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe (« Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée »). Ce financement a été complété par le soutien financier de plusieurs Etats membres, notamment la Norvège, ainsi que l'Estonie, la France, l'Italie, Malte, Monaco et le Portugal. Pour 2015-2017, les besoins estimés s'élèvent à 5 443 000 euros ; le financement est aujourd'hui assuré à hauteur de 4 993 000 euros.

La Tunisie a bénéficié de mesures spécifiques au pays et d'actions régionales visant à soutenir l'élaboration de cadres juridiques efficaces, à faciliter la création d'un espace juridique commun avec l'Europe, à renforcer la capacité des institutions nationales, à améliorer la formation et à encourager les bonnes pratiques.

La coopération avec la Tunisie en 2015 et au premier semestre 2016 peut être considérée comme très positive. Le CdE a reçu une demande accrue de la Tunisie, y compris dans des domaines où la coopération n'était pas prévue à ses débuts, car elle touchait à des questions sensibles relatives aux droits de l'homme. Néanmoins, il convient de mentionner que la bonne coopération avec la Tunisie a été quelque peu entravée par la situation en matière de sécurité dans le pays.

---

<sup>1</sup> Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

<sup>2</sup> Au titre du précédent cadre de coopération, « Priorités 2012-2014 pour la Tunisie dans le cadre de la coopération avec le voisinage ».

En 2015, l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a demandé l'appui du CdE sur le processus constitutionnel, et en particulier celui de la Commission de Venise pour la préparation de la loi organique sur le Conseil supérieur de la magistrature et de la loi organique sur la Cour constitutionnelle. Dans les deux cas, la Commission de Venise a joué un rôle majeur très apprécié en formulant des recommandations, et elle reste impliquée dans le processus.

Le CdE a également appuyé l'élaboration de la loi établissant des institutions constitutionnelles indépendantes dans les domaines des médias et de la lutte contre la corruption.

La réforme judiciaire est restée une priorité, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) portant de quatre à dix le nombre de tribunaux pilotes.

Des activités de coopération ont commencé dans des secteurs précédemment considérés comme « sensibles », tels que le mécanisme national de prévention de la torture, la prévention du terrorisme, la législation sur la traite des êtres humains, la violence envers les femmes et les abus sexuels visant des enfants.

L'intensification de la coopération a permis de renforcer les liens institutionnels. La Tunisie a obtenu le statut d'observateur auprès de la CEPEJ. Le Comité des Ministres a invité la Tunisie à devenir partie contractante à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, et la Tunisie a manifesté un intérêt croissant pour les conventions du CdE en général.

Grâce à de récentes contributions volontaires, l'intervention du CdE en Tunisie a été renforcée dans plusieurs domaines en 2016, concernant notamment la violence envers les femmes, la violence envers les enfants, les droits des enfants, les droits des femmes, la liberté d'expression, la liberté des médias et les Ecoles d'études politiques.

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....                       | 3  |
| 1. INTRODUCTION .....   | 4  |
| 2. PRINCIPAUX PROGRES ACCOMPLIS (EVALUATION DES RESULTATS)..... | 5  |
| 3. MODALITES DEMISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION .....           | 6  |
| 4. FINANCEMENT ET PARTENAIRES.....                              | 7  |
| 5. LEÇONS À TIRER .....   | 8  |
| 6. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION.....                           | 9  |
| 7. EXAMEN PAR SECTEUR .....                                     | 10 |
| DROITS DE L'HOMME .....   | 10 |
| ETAT DE DROIT.....  | 12 |
| DEMOCRATIE .....  | 14 |
| Annexe: Tableau financier .....                                 | 16 |

## LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

|                          |   |
|--------------------------|---|
| APCE                     | Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe  |
| APT                      | Association pour la prévention de la torture  |
| ARP                      | Assemblée des représentants du peuple   |
| CdE                      | Conseil de l'Europe   |
| CEDH                     | Convention européenne des Droits de l'Homme   |
| CEPEJ                    | Commission européenne pour l'efficacité de la justice   |
| CM                       | Comité des Ministres du Conseil de l'Europe   |
| CNS                      | Centre Nord-Sud   |
| CODEXTER                 | Comité d'experts sur le terrorisme  |
| Commission de Venise     | Commission européenne pour la démocratie par le droit   |
| CourEDH                  | Cour européenne des droits de l'homme   |
| DCAF                     | Centre pour le contrôle démocratique des forces armées  |
| DUE                      | Délégation de l'Union européenne  |
| GEC                      | Commission pour l'égalité de genre  |
| GR-EXT                   | Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures   |
| HAICA                    | Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle   |
| HCDH                     | Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme   |
| IFES                     | Fondation internationale pour les systèmes électoraux   |
| INLUCC                   | Instance nationale de lutte contre la corruption  |
| INPT                     | Instance nationale indépendante de la prévention de la torture  |
| MedUni                   | Université méditerranéenne sur la jeunesse et la citoyenneté mondiale   |
| MNP                      | Mécanisme national de prévention de la torture  |
| NU                       | Nations Unies   |
| ODGP                     | Bureau de la Direction générale des programmes  |
| OIM                      | Organisation internationale pour les migrations   |
| OMCT                     | Organisation mondiale contre la torture   |
| ONG                      | Organisation non gouvernementale  |
| Partenariat de voisinage | Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2015-2017  |
| PC-CP                    | Conseil de coopération pénologique  |
| PNUD                     | Programme des Nations Unies pour le développement   |
| Programme PATHS          | Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie pour le sud de la Méditerranée |
| Réseau MedNET            | Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions   |
| SPS                      | Ecole d'études politiques   |
| T-PD                     | Comité consultatif de la convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel   |
| UE                       | Union européenne  |

## 1. INTRODUCTION

Le dialogue politique renforcé offre de vastes **possibilités de dialogue** entre le CdE et les autorités tunisiennes, allant des échanges à haut niveau sur des thématiques inscrites à l'agenda bilatéral et des questions politiques d'intérêt commun, aux discussions sur des activités de coopération concrètes utiles à la mise en œuvre du Partenariat de voisinage, et à la participation au sein de comités d'experts du CdE. L'application de ce cadre de dialogue dépend, au bout du compte, de la volonté politique du CdE et du pays partenaire.

Concrètement, concernant le dialogue à haut niveau, le Partenariat de voisinage prévoit que « le **Comité des Ministres** pourra inviter le ministre des Affaires étrangères de la Tunisie, ou d'autres représentants de haut niveau du gouvernement à assister à ses sessions ; le **Secrétaire Général** du CdE et le ministre des Affaires étrangères de la Tunisie tiendront des consultations, au moins une fois par an, sur les questions inscrites à l'agenda bilatéral et les sujets d'intérêt commun ; » et « des ministres de la Tunisie pourront être invités à participer en tant qu'observateurs aux **Conférences de ministres spécialisés** pertinentes au regard de la mise en œuvre du Partenariat de voisinage, conformément aux termes de la Résolution CM/Res(2011)7 ».

De plus, « les **Délégués des Ministres** pourront inviter des représentants des ministères et institutions tunisiennes concernés à des consultations sur les questions ayant trait à la mise en œuvre du Partenariat de voisinage » et « le **Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures** (GR-EXT) du Comité des Ministres aura des échanges de vues avec des représentants des ministères et des institutions tunisiennes concernés lors de l'examen de points pertinents sur la coopération avec la Tunisie et le suivi de la mise en œuvre du Partenariat de voisinage. Les autres groupes de rapporteurs pourront également tenir de tels échanges de vues ».

S'agissant des consultations menées à un niveau plus technique, le Partenariat de voisinage dispose que « des représentants de la Tunisie pourront aussi participer en tant qu'observateurs à certaines parties des réunions des **comités d'experts intergouvernementaux** appropriés lors de l'examen de questions pertinentes au regard de la mise en œuvre du Partenariat de voisinage ».

Enfin, la Tunisie était invitée à « désigner un **représentant du Partenariat de voisinage** auprès du CdE en tant que point de contact pour la mise en œuvre du Partenariat de voisinage ».

La coopération entre la Tunisie et le Conseil de l'Europe, conformément à la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, vise à aider la Tunisie dans le processus de changements démocratiques en cours en aidant le pays à relever les défis liés aux droits de l'homme, à l'Etat de droit et à la démocratie. En particulier, les objectifs identifiés en consultation avec les autorités tunisiennes dans le cadre du « Partenariat de voisinage 2015-2017 » consistent :

- à consolider les résultats des « Priorités 2012-2014 pour la Tunisie dans le cadre de la coopération avec le voisinage » et à lancer de nouveaux domaines de coopération cadrant avec les priorités des réformes nationales, conformément à l'approche fondée sur la demande ;
- à faciliter la création d'un espace juridique commun entre l'Europe et la Tunisie, en encourageant les autorités à harmoniser la législation tunisienne avec les normes européennes et internationales et à ratifier des conventions du Conseil de l'Europe ouvertes aux Etats non membres, dans le respect des procédures décrites dans les conventions concernées ;
- à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre effective de nouvelles lois conformes aux normes européennes et autres normes internationales ;
- à soutenir la mise en place et le fonctionnement effectif d'institutions des droits de l'homme et de nouvelles structures de gouvernance ;
- à renforcer la présence de la Tunisie dans les structures du Conseil de l'Europe dont elle est déjà membre ou observateur (Commission de Venise, Pharmacopée européenne, réseau MedNet du Groupe Pompidou) et à encourager sa participation à d'autres structures du Conseil de l'Europe selon les besoins.

En 2015 et au cours du premier semestre 2016, des activités ont été entreprises pour contribuer à ces objectifs dans la continuité des Priorités 2012-2014 et dans de nouveaux domaines, tels que la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

## 2. PRINCIPAUX PROGRES ACCOMPLIS (EVALUATION DES RESULTATS)

### PARTIE I – DIALOGUE POLITIQUE RENFORCÉ

Conformément au point 4 du dialogue politique renforcé, la Tunisie a nommé, peu après l'adoption du Partenariat de voisinage, son Consul à Strasbourg en qualité de **représentant du Partenariat de voisinage** auprès du CdE comme point de contact pour la mise en œuvre de ce partenariat. Le représentant du Partenariat de voisinage a joué un rôle important dans la mise en œuvre du dialogue politique renforcé.

Le dialogue politique renforcé avec la Tunisie s'est développé avec succès tant **au niveau politique qu'à celui des experts**. Un **dialogue à haut niveau** régulier a été établi entre la Tunisie et, du côté de l'Organisation, le Comité des Ministres et le Secrétaire Général. Le 4 mars 2015, les Délégués des Ministres ont eu un échange de vues avec M. Mohamed Ezzine Chelaifa, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. En septembre 2015, le Secrétaire Général a rencontré M<sup>me</sup> Samira Merai Friaa, ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et a eu une conversation téléphonique avec le Président, M. Essebsi. En outre, le Président alors en exercice du Comité des Ministres, le ministre des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, M. Igor Crnadak, s'est rendu les 21 et 22 septembre 2015 à Tunis. Le dialogue politique a aussi été développé à un niveau plus technique à Strasbourg et à Tunis avec des représentants du ministère des Affaires étrangères. Il a porté principalement sur la situation du pays dans les domaines visés par le Partenariat de voisinage ainsi que sur celle de la région et son influence sur la Tunisie. La visite du Secrétaire Général à New York en septembre 2016, à l'occasion de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pourrait offrir une autre possibilité de dialogue politique à haut niveau. Un échange de vues pourrait aussi être prévu avec le Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) à l'automne pour faire le point sur le dialogue politique et la coopération à la suite de l'adoption du présent rapport intérimaire.

Au niveau technique, une liste des **comités d'experts intergouvernementaux et des groupes de travail** du CdE compétents dans les domaines au cœur de l'espace juridique commun a été dressée par le Secrétariat du CdE en consultation avec les autorités tunisiennes. Ces organes du CdE ont, lorsqu'il y avait lieu, adapté leur mandat pour tenir compte de la participation éventuelle de la Tunisie en qualité d'observateur, comme le prévoit le Partenariat de voisinage. Les ministères tunisiens spécialisés ont réagi rapidement et favorablement à cette possibilité. Des experts tunisiens ont pris part en particulier à des réunions sur le terrorisme (CODEXTER), l'égalité de genre (GEC), la coopération pénologique (PC-CP), la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD), la Convention de Lanzarote et les réunions de la CEPEJ. Ils ont aussi assisté à la 4<sup>e</sup> Conférence régionale sur la Convention Médicrime. La participation à ces comités d'experts est une dimension sans doute moins visible de ce dialogue, mais elle n'en est pas moins très importante, car elle contribue à l'implication **institutionnelle** du pays partenaire au sein de l'Organisation et au développement d'un **espace juridique commun**.

La Tunisie a confirmé son attachement au dialogue politique renforcé à tous les niveaux. Ce dialogue reflète la qualité de la coopération entre la Tunisie et le CdE.

Pour finir, il convient de noter que la Tunisie a rappelé **l'intérêt** qu'elle portait au développement, au-delà de 2017, de **relations institutionnelles à plus long terme** avec le CdE.

### PARTIE II – PRIORITÉS DE COOPÉRATION

Des progrès appréciables ont été accomplis dans le domaine des droits de l'homme.

- Dans le domaine de la traite des êtres humains, le Conseil de l'Europe a aidé les autorités à élaborer la législation nationale en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe et entrepris d'apporter un soutien à la mise en place organisationnelle et opérationnelle de la commission intérimaire sur la lutte contre la traite des êtres humains.
- La coopération a été fructueuse dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme national de prévention (MNP) en Tunisie où le Conseil de l'Europe a assuré un rôle de coordination entre tous les acteurs internationaux concernés. Une étape importante a été atteinte le 30 mars 2016 avec la sélection des membres du MNP par l'Assemblée des représentants du peuple. Lors d'une première rencontre avec les membres de l'Instance nationale de prévention de la torture (INPT) organisée par le CdE, des premières activités de coopération ont été convenues.

Les activités initiées en 2015 dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, la violence envers les femmes et la violence contre les enfants ont été renforcées depuis le début de 2016 grâce aux contributions volontaires reçues à la fin de 2015.

Dans le secteur de l'Etat de droit, les progrès ont été tangibles durant la période de référence, en particulier :

- La Tunisie a obtenu le statut d'observateur auprès de la CEPEJ.
- Le renforcement de l'efficacité de la justice, principalement par la diffusion d'outils et de méthodologies CEPEJ visant à améliorer le fonctionnement quotidien des tribunaux s'est poursuivi avec succès et des tribunaux supplémentaires ont rejoint le projet en tant que « tribunaux pilotes de la CEPEJ ».
- Le Conseil de l'Europe facilite la transition législative visant à doter l'Instance de lutte contre la corruption d'un nouveau statut constitutionnel avec un mandat élargi. L'évaluation du système de lutte contre la corruption de la Tunisie fondée sur la méthodologie du GRECO a réalisé des progrès significatifs.
- La Commission de Venise a apporté son soutien à la rédaction de la loi organique sur le Conseil supérieur de la magistrature et de la loi organique sur la Cour constitutionnelle, que le Parlement tunisien a adoptées en 2015.

Des progrès limités ont été accomplis dans le domaine de la liberté des médias et de la liberté d'expression en raison du retard dans la mise en place du nouveau cadre législatif et institutionnel en matière de radiodiffusion et de circonstances politiques générales.

Le secteur de la démocratie a bien progressé :

- L'action du Conseil de l'Europe a contribué au renforcement de la démocratie participative et des acteurs de la société civile grâce à l'Ecole d'études politiques de Tunis et au Forum de Lisbonne organisé par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.
- La formation à la gouvernance démocratique et à l'éducation aux droits de l'homme a pris forme dans le cadre du Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie pour le sud de la Méditerranée (PATHS).

Les représentants de l'ARP ont participé à des activités interparlementaires en relation avec les conventions du Conseil de l'Europe et joué un rôle important dans la mise en place d'un MNP. Une délégation de l'ARP a assisté aux réunions de la commission des questions politiques et de la démocratie et de la sous-commission sur le Proche-Orient de l'APCE (avril 2015), manifestant un intérêt pour un renforcement des liens avec l'APCE.

Dans une perspective transversale, et notamment concernant la création d'un espace juridique commun, la Tunisie a été invitée à devenir partie contractante à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et a confirmé son intérêt à être invitée à adhérer à plusieurs autres conventions du Conseil de l'Europe. Un groupe de travail a été établi pour mieux accompagner les autorités dans ces processus.

### **3. MODALITES DEMISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION**

La responsabilité du suivi de la mise en œuvre du Partenariat de voisinage incombe au Comité des Ministres, en particulier à son Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT). Le Secrétariat a tenu ce dernier informé des progrès réalisés. Le présent rapport constitue un rapport de suivi intérimaire.

La mise en œuvre du Partenariat de voisinage fait l'objet d'une concertation régulière avec les autorités tunisiennes, y compris au plus haut niveau. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de la Tunisie, M. Mohamed Ezzine Chelaifa, a eu un échange de vues avec les Délégués des Ministres en mars 2015 et des consultations ont eu lieu à Tunis le 26 novembre 2015 entre le Secrétariat et les autorités. Ces échanges ont confirmé la volonté de la Tunisie de coopérer avec le Conseil de l'Europe.

Suivant la pratique actuelle et conformément aux obligations classiques découlant des programmes conjoints avec l'UE, des comités directeurs réunissent régulièrement les autorités tunisiennes, le Conseil de l'Europe et l'UE pour soutenir et évaluer la mise en œuvre des projets appuyés par l'UE. Une réunion régionale de lancement du Programme Sud II a été organisée à Strasbourg en avril 2015 et la première réunion du Comité de pilotage bilatéral a eu lieu à Tunis à la fin novembre 2015.

En dépit d'une situation sécuritaire instable qui a quelquefois causé des retards dans la mise en œuvre des activités du Conseil de l'Europe, les autorités tunisiennes restent attachées à la coopération. Les activités se sont poursuivies dans la mesure du possible, même si quelques ajustements et annulations ont été nécessaires à la fin de 2015. L'attentat terroriste perpétré en novembre à Tunis a entraîné l'annulation de la majorité des déplacements prévus par des agents du Conseil de l'Europe, et la réunion du Comité de pilotage bilatéral du Programme Sud II s'est déroulée par vidéoconférence. Le conseiller à la sécurité du Conseil de l'Europe a effectué une mission en Tunisie pour identifier des lieux conformes aux exigences spécifiques en matière de sûreté et de sécurité.

Une attention particulière a été portée aux questions transversales, notamment à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, tant dans la planification que dans la mise en œuvre des activités. La mise en œuvre des projets a également facilité la participation de la société civile lorsque cela était possible et s'est attachée à décentraliser l'exécution des activités pour accroître la visibilité du Conseil de l'Europe au-delà de la capitale. Cette démarche est malheureusement limitée par les problèmes de sécurité dans le pays.

Le Bureau du Conseil de l'Europe à Tunis joue un rôle crucial dans la mise en œuvre du Partenariat de voisinage en assurant la liaison avec les autorités nationales, en mettant en œuvre des activités et en assurant la coordination des donateurs. Le protocole d'accord de 2014 a renforcé ses activités, et en 2015, du personnel local a été recruté pour renforcer ses capacités opérationnelles.

Le Conseil de l'Europe assure sur le terrain une coordination étroite avec les principaux acteurs internationaux, notamment la délégation de l'UE à Tunis, les organismes des Nations Unies, l'OIM, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES). Des réunions d'information thématiques entre les organisations internationales actives dans un domaine précis se tiennent régulièrement à Tunis (par exemple droits des femmes, médias, traite des êtres humains).

#### 4. FINANCEMENT ET PARTENAIRES

Conformément à la stratégie de mobilisation des ressources du Conseil de l'Europe, le Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP) a axé ses efforts de collecte de fonds sur l'ensemble du Partenariat de voisinage. Le budget global du Partenariat de voisinage s'élève 5 443 000 euros. Le financement est assuré à hauteur de plus de 4 993 000 euros.

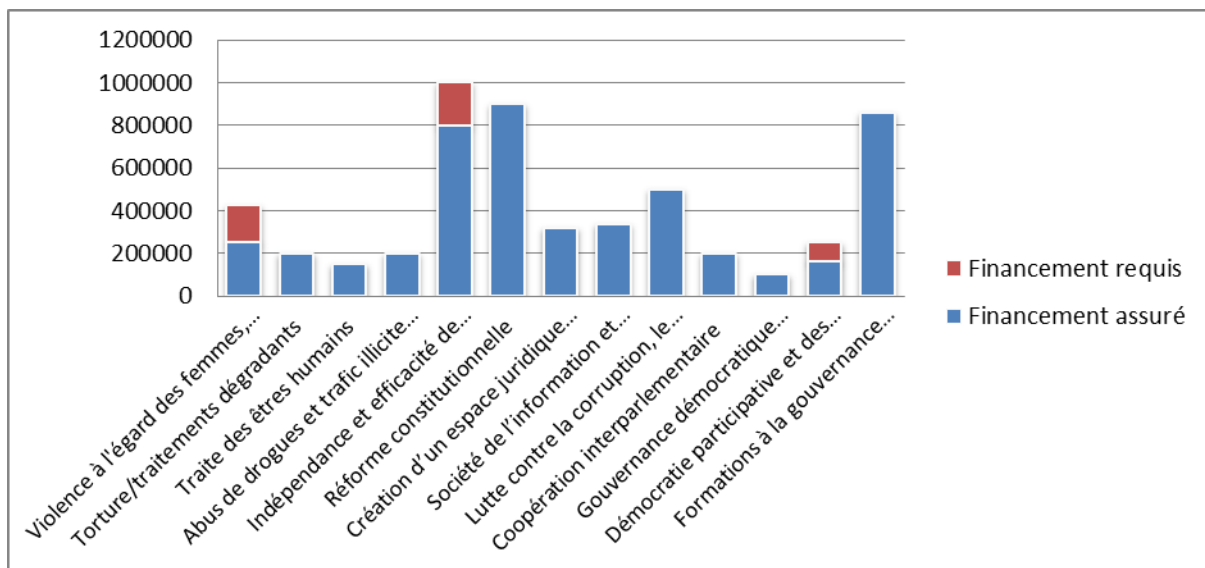
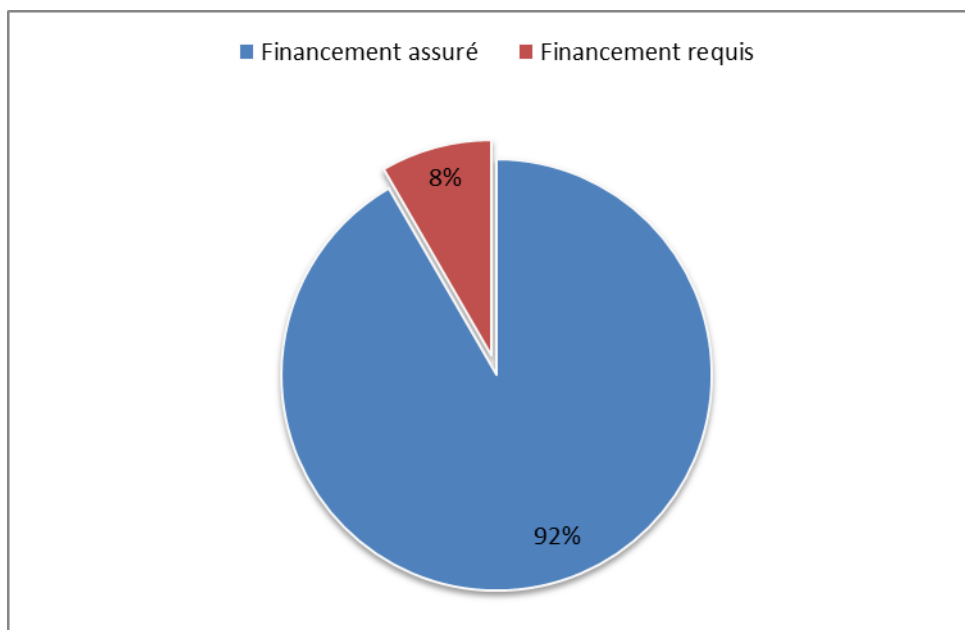


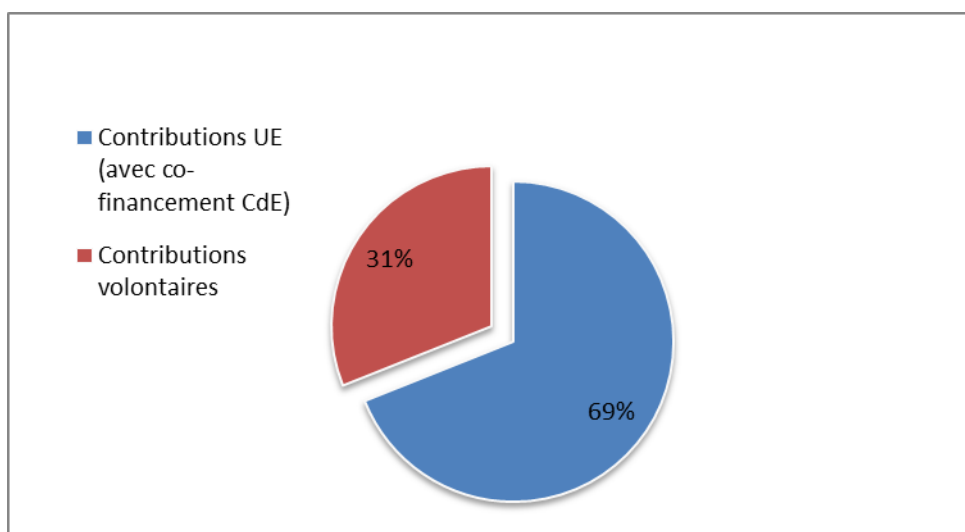
Figure 1 : Financement par secteur du Partenariat de voisinage en mars 2016



**Figure 2. Financement au niveau du Partenariat de voisinage en mars 2016**

Les priorités de la coopération sont pour une très large part mises en œuvre dans le cadre du programme régional « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud II)<sup>3</sup>.

La mise en œuvre du Partenariat de voisinage a bénéficié de plusieurs contributions volontaires. La Norvège a financé plusieurs activités menées par la Commission de Venise pour soutenir les réformes démocratiques, en particulier sur les questions constitutionnelles et la création de nouvelles instances, ainsi qu'un projet sur la liberté d'expression et la liberté des médias. La Norvège, la France et l'UE ont contribué ensemble aux activités des Ecoles d'études politiques. En décembre 2015, la Norvège a également versé une contribution non spécifiée, qui a constitué un soutien important aux Partenariats de voisinage avec le Maroc et la Tunisie. L'Italie a soutenu le Réseau MedNet ; Malte et le Portugal ont appuyé les activités du Centre Nord-Sud, en particulier en ce qui concerne l'autonomisation des jeunes et des femmes ; Monaco et l'Estonie ont contribué à la lutte contre la violence envers les femmes et les enfants.



**Figure 3. Sources de financement pour le Partenariat de voisinage en mars 2016**

Le tableau financier indiquant les besoins et les financements assurés est joint à l'annexe.

<sup>3</sup> Financé principalement par l'Union européenne (UE) (95 %) et cofinancé (5 %) et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.



## 5. LEÇONS À TIRER

Synthèse des principales leçons à tirer de la mise en œuvre du Partenariat de voisinage :

- Les éléments suivants ont contribué au succès du dialogue politique renforcé : la disponibilité, aux **niveaux politique et technique**, au sein du ministère tunisien des Affaires étrangères et des ministères spécialisés ainsi que la présence du **représentant du Partenariat de voisinage à Strasbourg** et présence d'un **Bureau du CdE à Tunis**, propice tant pour la coopération que pour le Dialogue politique renforcé.
- Le CdE a confirmé sa capacité à répondre à l'intérêt des ministères spécialisés et à offrir son expertise par l'intermédiaire de ses **comités d'experts intergouvernementaux**. A ce sujet, la participation d'experts tunisiens à ces organes est une caractéristique importante du dialogue et devrait être encouragée. Elle contribue à l'intégration institutionnelle du partenaire dans les réseaux pertinents et à la mise en place d'un espace juridique commun.
- Résolue à mettre pleinement en œuvre le Partenariat de voisinage, la Tunisie a déjà rappelé l'**intérêt** qu'elle portait au développement, au-delà de 2017, de **relations institutionnelles à plus long terme** avec le CdE.
- Grâce à sa présence bien établie en Tunisie, fondée sur des partenariats avec le gouvernement et la société civile, le Conseil de l'Europe est en mesure d'être flexible et adaptable.
- Le dialogue politique avec les autorités contribue à une coopération continue dans un contexte d'instabilité politique<sup>4</sup>.
- Comme la politique du Conseil de l'Europe envers ses régions voisines se fonde sur la demande, il est important de maintenir un cadre de coopération souple. A cet égard, les contributions volontaires non spécifiées sont les bienvenues car elles permettent un ajustement en fonction des besoins et de la dynamique des processus de réforme.
- Une certaine flexibilité dans les méthodes de travail et le calendrier des interventions face à l'actuelle situation en matière de sécurité est nécessaire pour parer aux retards dans la mise en œuvre des activités de coopération.
- La coordination avec d'autres acteurs internationaux est cruciale au quotidien et semble être fondamentale pour obtenir des résultats tangibles<sup>5</sup>. Il est cependant à noter que cela peut parfois entraîner des retards dans la mise en œuvre<sup>6</sup>.
- Les capacités des partenaires nationaux à absorber les réformes doivent être suffisantes.
- L'approche de l'assistance technique fondée sur les droits de l'homme appliqué par le CdE est un complément important des programmes internationaux d'aide à la Tunisie déjà existants.
- Le Conseil de l'Europe assurer le lien entre les différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

## 6. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION

Grâce aux contributions récentes de la Norvège, de Monaco, de l'Estonie et de la France, l'intervention du Conseil de l'Europe dans plusieurs domaines sera encore renforcée en 2016 et 2017. Elle portera principalement sur la violence envers les femmes et les enfants, les droits des enfants, les droits des femmes, la liberté d'expression et la liberté des médias, et les Ecoles d'études politiques. Des activités seront lancées dans les domaines où aucune activité n'a encore eu lieu faute de financement, par exemple le renforcement de la gouvernance locale et régionale. De plus, un projet régional sur la cybercriminalité est en discussion avec l'UE ; la Tunisie serait l'un de ses bénéficiaires.

<sup>4</sup> Trois ministres de la Justice ont été nommés en 2015.

<sup>5</sup> Par exemple, la coordination concernant la mise en place du MNP (voir 1.4).

<sup>6</sup> Par exemple, la coopération avec l'OIM pour l'organisation d'une conférence conjointe sur la traite des êtres humains.

## **7. EXAMEN PAR SECTEUR**

### **DROITS DE L'HOMME**

La coopération avec la Tunisie dans le domaine des droits de l'homme s'est développée depuis 2015, par rapport à la période précédente (2012-2014). En effet, une augmentation de la demande de la part des autorités tunisiennes a pu être observée dans ce domaine, notamment au sujet de questions sensibles comme la traite des êtres humains ou la prévention de la torture. La coopération a visé à rapprocher le cadre juridique tunisien des normes européennes, ce qui facilite la création d'un espace juridique commun grâce à l'adhésion de la Tunisie aux conventions pertinentes du Conseil de l'Europe.

#### **1.1 et 1.2 Egalité entre les femmes et les hommes et lutte contre la violence envers les femmes**

La Tunisie a confirmé son intérêt à adhérer à la Convention d'Istanbul. Des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'assistance technique ont été mises en œuvre pour faciliter l'échange de vues, partager des informations et des bonnes pratiques, et promouvoir les normes et lignes directrices du Conseil de l'Europe: une activité de sensibilisation ciblée pour les représentants des médias sur la convention et les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la violence à l'égard des femmes a été organisée en 2015 ; en février 2016, des participants tunisiens ont assisté à un séminaire sur la lutte contre les discours de haine sexiste ; en mai 2016, un séminaire sur la violence à l'égard des femmes, l'exploitation et les abus sexuels visant des enfants et la traite des êtres humains a été organisé par le Conseil de l'Europe ; l'accent a été mis sur le cadre juridique et institutionnel tunisien à la lumière des conventions pertinentes du Conseil de l'Europe. En parallèle, un soutien a été fourni aux autorités sur la rédaction du projet de loi sur la violence à l'égard des femmes (en mars 2016), et la participation de représentants tunisiens aux réunions de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) et à des événements du CdE (sur l'accès à la justice des femmes, en octobre 2015 à Berne) leur ont permis de développer des contacts de travail et de bénéficier des normes du Conseil de l'Europe et de l'expertise de ses Etats membres.

#### **1.3. Promotion des droits des enfants et protection des enfants contre la violence**

La Tunisie a exprimé sa volonté d'être invitée à adhérer à la Convention de Lanzarote et a entamé des consultations internes ainsi qu'une analyse de son cadre juridique national. Cette convention a donc été largement présentée aux experts nationaux et à la société civile dans le cadre de plusieurs événements, et des actions de suivi ciblées ont été envisagées, concernant par exemple le renforcement des capacités et l'assistance technique, notamment pour la fourniture d'une formation au traitement médiatique de l'exploitation et des abus sexuels visant des enfants. Ce dernier thème a été au centre d'un séminaire organisé par le Conseil de l'Europe pour des représentants des ministères, du Parlement, des autorités locales, de la société civile et des organisations internationales, portant sur le cadre juridique et institutionnel tunisien à la lumière de la Convention de Lanzarote. La Tunisie a participé à la conférence à haut niveau qui a lancé la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) et a continué à être régulièrement présente aux réunions du Comité Lanzarote.

#### **1.4. Prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants**

Le Conseil de l'Europe a soutenu la mise en place du mécanisme national tunisien de prévention (MNP). En particulier, il a organisé un atelier sur les critères de mise en place d'un MNP fort et indépendant avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris la société civile. L'atelier a également donné l'occasion de discuter des questions budgétaires et du financement de la mise en œuvre du MNP, et de clarifier les dispositions relatives à la fonction, à la rémunération et aux privilèges des membres du MNP. A la suite de cet atelier, le Conseil de l'Europe a répondu positivement à la demande de l'ARP de l'aider à préparer une feuille de route pour l'établissement de l'Instance nationale de prévention de la torture (INPT) dans un délai de 40 jours. Grâce à des consultations régulières, le Conseil de l'Europe a également suivi de près le processus d'appel à candidatures au MNP qui a été relancé en 2015 ; la liste complète des candidats a été publiée à la fin de l'année. Une étape importante dans la mise en place du MNP a été atteinte en mars 2016, avec la sélection des membres du MNP par l'ARP, (après quatre tentatives vaines en deux ans). Le Conseil de l'Europe a assumé un rôle de chef de file pour assurer la coordination internationale avec le HCDH, l'OMCT, l'APT et le PNUD. Ce partenariat a nettement accru l'impact des efforts déployés par le Conseil de l'Europe et facilité le travail des autorités tunisiennes, car le Conseil de l'Europe pouvait fournir une assistance coordonnée au lieu de conseils et de recommandations dispersés. Peu de temps après que les membres de l'INPT aient été assermentés, le Conseil de l'Europe a organisé une première réunion entre eux et les acteurs internationaux. Lors de cet événement, l'INPT a demandé une assistance immédiate pour l'aider à préparer son projet de budget devant être soumis au gouvernement.

### **1.5. Lutte contre la traite des êtres humains**

Le Conseil de l'Europe a formulé des commentaires et des propositions qui ont été retenues pour la préparation d'un projet de loi sur la traite des êtres humains. Le document final a été soumis au parlement à la fin de 2015. Les activités organisées et le soutien apporté au cours des deux dernières années a permis d'harmoniser dans une large mesure le projet de loi avec les normes de la convention du Conseil de l'Europe. En attendant l'adoption finale du projet de loi, le Conseil de l'Europe a continué à soutenir la mise en place organisationnelle et opérationnelle de la commission intérimaire sur la lutte contre la traite des êtres humains. A cet égard, et pour sensibiliser et renforcer les capacités pertinentes des parties prenantes nationales, une deuxième conférence internationale a été organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec l'OIM en janvier 2016 et la traite des êtres humains a été l'un des principaux thèmes d'un séminaire organisé par le Conseil de l'Europe portant sur le cadre juridique et institutionnel tunisien à la lumière de la Convention de Varsovie (en mai 2016).

### **1.6. Protection des données**

En 2015, le Comité des Ministres a invité la Tunisie à adhérer à la Convention n° 108 et à son Protocole additionnel. La Tunisie a participé à la 32<sup>e</sup> réunion plénière du Comité consultatif de la Convention n° 108, représentée par le Président de l'Autorité de surveillance de la protection des données. Cette réunion a permis de sensibiliser les participants tunisiens et d'assurer le respect des principes de protection des données à caractère personnel en conformité avec les normes européennes et internationales. En outre, le Conseil de l'Europe suit de près la révision du cadre juridique de protection des données et se tient prêt à coopérer davantage avec les autorités tunisiennes à ce sujet en vue de l'adhésion de la Tunisie à la Convention n° 108 et à son Protocole additionnel.

### **1.7. Abus de drogues et trafic illicite de stupéfiants**

En 2015, 59 professionnels médicaux tunisiens ont été formés au niveau universitaire en addictologie avec le Groupe Pomicidou/MedNET. La formation a donné lieu à un nouveau réseau de prise en charge de la toxicomanie. Les médecins titulaires du diplôme universitaire d'addictologie ont mis en place des services de consultation dans différentes régions et institutions. Une visite d'étude à Malte a également permis au personnel médical tunisien de procéder à des échanges entre pairs avec leurs homologues sur les traitements de substitution aux opiacés, traitement proposé largement en Europe pour les consommateurs d'héroïne. En avril 2016, le Groupe Pomicidou a fourni une expertise sur le projet de loi sur l'usage et le trafic de drogues, qui est actuellement examiné par l'ARP.

La Tunisie a participé activement à des activités régionales qui permettent d'améliorer l'échange d'expériences entre des représentants des deux rives de la Méditerranée, et en particulier la Tunisie a pris part au séminaire régional sur le traitement de substitution aux opiacés, organisé à Alger. Le premier rapport régional MedSPAD, intitulé « La prévalence de la consommation d'alcool, de tabac et de drogues chez les adolescents : premier aperçu de la situation dans la région méditerranéenne », qui couvre neuf pays (Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Liban, Maroc et Tunisie) a été élaboré par le Comité régional MEDSPAD, dans le cadre du programme de travail 2015 de MedNET avec le soutien du CdE.

### **1.8 Promotion de la santé publique et lutte contre la contrefaçon de produits médicaux**

La Tunisie a participé, avec le Maroc, l'Algérie et Israël, à la quatrième Conférence régionale du Conseil de l'Europe sur la Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention MÉDICRIME), organisé les 10 et 11 novembre 2016 à Larnaca, Chypre. Cette manifestation a permis de sensibiliser les participants et d'examiner les avantages de la ratification de la convention et les obstacles qui s'y opposent.

Compte tenu de l'intérêt manifesté par la Tunisie pour la convention susmentionnée du Conseil de l'Europe, un représentant a été également invité à participer à la table ronde régionale MEDICRIME à Tbilissi, visant à consolider les points de contact uniques, structure prévue dans la Convention MÉDICRIME. Un séminaire sur la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux et crimes similaires sera organisé en automne 2016 à Tunis.

Le Conseil de l'Europe est prêt à fournir une expertise et un soutien supplémentaires aux autorités tunisiennes dans ce domaine particulier.

## ETAT DE DROIT

Au titre des « Priorités 2012-2014 pour la Tunisie dans le cadre de la coopération avec le voisinage », la coopération établie avec les autorités tunisiennes a été principalement axée sur les questions d'Etat de droit qui étaient et demeurent de la plus haute importance pour la transition démocratique, à savoir la rédaction de la nouvelle Constitution et le soutien du processus électoral. Depuis 2015, cette coopération est sans cesse renforcée, en particulier dans les domaines d'efficacité et de qualité de la justice, l'élaboration d'une nouvelle législation, la lutte contre la corruption et la création d'un espace juridique commun.

### 2.1. Indépendance et efficacité de la justice

En dépit d'un environnement politique instable, les autorités tunisiennes restent attachées à la coopération avec le Conseil de l'Europe dans le domaine de la justice et ont confirmé que le Conseil de l'Europe était l'un des partenaires pour la mise en œuvre du Plan d'action du ministère de la justice « Réforme du système judiciaire et pénitentiaire 2015-2019 ». De plus, les autorités tunisiennes ont manifesté leur intérêt d'approfondir et de développer davantage leur coopération initiée avec la CEPEJ sous le Programme Sud I en vue principalement d'améliorer le fonctionnement quotidien des tribunaux. Ainsi, les autorités tunisiennes ont demandé le statut d'observateur auprès de la CEPEJ en janvier 2015 (immédiatement après le début du Programme Sud II) – une demande acceptée par le Comité des Ministres du CdE en avril 2015. Les autorités tunisiennes ont également augmenté le nombre de tribunaux pilotes (qui est passé de quatre en 2013 à dix en novembre 2015), ainsi que la couverture géographique du projet CEPEJ (les tribunaux pilotes désignés étant localisés au nord, au centre et au sud du pays).

Avec les tribunaux pilotes plus anciens de la CEPEJ, le travail a continué sur la gestion des tribunaux et des affaires. Depuis la fin 2015/ début 2016, le ministère de la Justice et les tribunaux pilotes ont été familiarisés avec les outils de la CEPEJ sur la gestion du temps judiciaire. Les données relatives à la durée des procédures sont collectées (pour la première fois) dans certains des tribunaux pilotes. Concernant les tribunaux pilotes plus récents, ils sont progressivement familiarisés avec les outils et méthodologies de la CEPEJ. Toutefois, les missions d'évaluation des besoins visant ces tribunaux n'ont pas pu avoir lieu comme prévu au cours du premier trimestre 2016, et ont dû être reportées pour des raisons de sécurité.

Un séminaire régional organisé par la CEPEJ et le ministère tunisien de la Justice (juin 2015, Monastir) a accueilli des représentants des ministères de la Justice et des tribunaux pilotes du Maroc et de la Jordanie, offrant ainsi une possibilité d'échanges au niveau régional.

Tout au long de la période de référence, les représentants tunisiens ont participé régulièrement à des séances plénières et des réunions du Groupe de travail de la CEPEJ sur la qualité de la justice. Pour la première fois, une délégation tunisienne a également assisté à une réunion du Groupe de pilotage du Centre SATURN pour la gestion du temps judiciaire (Avril 2016).

### 2.2. Soutenir la réforme constitutionnelle, l'élaboration de nouvelles législations, la création et le fonctionnement efficace de nouvelles instances de gouvernance

En 2015, la Commission de Venise a continué d'apporter son soutien à plusieurs réformes législatives sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution et a fourni un appui pour le projet de loi organique sur la Cour constitutionnelle. Elle a procédé à des échanges avec les autorités tunisiennes sur l'état d'avancement des travaux relatifs au projet de loi organique sur le Conseil supérieur de la magistrature. Le projet de loi organique sur la Cour constitutionnelle a été adopté et prévoit une Cour constitutionnelle ayant une compétence beaucoup plus étendue que la Cour actuelle. La mise en place de la Cour constitutionnelle a été liée à l'adoption de la loi organique sur le Conseil supérieur de la magistrature, qui a été promulguée le 28 avril 2016. De plus, l'Instance Vérité et Dignité de la Tunisie a demandé à la Commission de Venise un avis sur le projet de loi organique sur les procédures spéciales concernant la réconciliation dans les domaines économiques et financiers. La Commission de Venise a adopté un avis intérimaire sur les aspects institutionnels du projet de loi au cours de sa session plénière d'octobre 2015.

La Commission de Venise a continué à apporter son soutien sur les questions électorales par le biais d'échanges réguliers avec l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE). Les discussions ont notamment contribué à la Conférence sur le financement des campagnes électorales. A la suite du Forum de Lisbonne 2014 organisé par le Centre Nord-Sud, des propositions concrètes ont été avancées pour répondre aux exigences d'un processus électoral démocratique, transparent et équitable. Une délégation tunisienne était présente à la 13<sup>e</sup> Conférence européenne des administrations électorales ayant pour thème « Elections et nouvelles technologies : confiance du public et défis à relever par les administrations électorales », co-organisée par l'Autorité électorale permanente de la Roumanie et la Commission de Venise. Les participants ont échangé leurs expériences des réseaux régionaux et examiné différentes questions d'intérêt commun pour les administrations électorales nationales.

Des représentants de la Commission de Venise ont été invités à participer au lancement officiel de l'Organisation régionale des administrations électorales arabes. L'événement a principalement porté sur la mise en place de l'Organisation et des stratégies de coopération régionale dans le domaine des élections dans le monde arabe. En octobre 2015, la Commission de Venise et l'Organisation des administrations électorales arabes ont signé un protocole d'accord fixant les conditions et les modalités de leur coopération.

En 2016, la Commission de Venise évaluera la législation sur le Médiateur administratif à la lumière des Principes de Paris, ainsi que des normes européennes et internationales. La structure organisationnelle de l'institution en termes de gestion, les procédures et les besoins de formation seront également évalués.

### **2.3. Création d'un espace juridique commun**

En 2015, un processus structuré, incluant la mise en place d'un groupe de travail sur les conventions du Conseil de l'Europe réunissant le Conseil de l'Europe et la Tunisie, a été établi pour faciliter l'harmonisation de la législation tunisienne avec les normes de l'Organisation et promouvoir la création d'un espace juridique commun. Plusieurs séminaires sur les conventions clés du Conseil de l'Europe ont également été organisés tout au long de l'année et au cours du premier semestre 2016 (voir examen par sous-secteur pour plus de détails).

La Tunisie a pris part à plusieurs comités conventionnels du Conseil de l'Europe (Comité de Lanzarote, Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Comité consultatif de la Convention sur la protection des données, Comité européen pour les problèmes criminels, Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal). Ces réunions ont renforcé la coopération intergouvernementale entre les deux rives de la Méditerranée et permettent à des représentants du sud de la Méditerranée de participer pleinement au dialogue intergouvernemental et de travailler avec leurs homologues européens.

A la suite de ces activités, la Tunisie a confirmé son intérêt pour plusieurs conventions du Conseil de l'Europe, en particulier celles relatives à la lutte de la violence à l'égard des femmes et des enfants, à la cybercriminalité, à la prévention de la torture, au terrorisme et, en particulier, au nouveau protocole sur les combattants terroristes étrangers. En décembre 2015, le Comité des Ministres a invité la Tunisie à adhérer à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.

En 2016, la Tunisie a demandé davantage d'informations sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique et sur la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains. Le Conseil de l'Europe est prêt à organiser des séminaires spécifiques sur ces conventions et à fournir une expertise sur le projet de loi sur le trafic d'organes humains. Une deuxième réunion du groupe de travail sur les conventions du Conseil de l'Europe entre le Conseil de l'Europe et la Tunisie est prévue au cours du second semestre 2016.

## **2.4. Société de l'information et gouvernance de l'internet, liberté d'expression, indépendance des médias**

Le Conseil de l'Europe a accompagné la Tunisie dans le processus de consolidation de la liberté d'expression et de l'indépendance et du pluralisme des médias en fournissant un soutien et une expertise au Conseil de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) dans ses efforts d'amélioration de la législation en vigueur sur la communication audiovisuelle conformément à la Constitution de 2014 et aux normes internationales. Le Conseil de l'Europe a sensibilisé les acteurs tunisiens clés aux principes découlant des normes du Conseil de l'Europe et aux bonnes pratiques des Etats membres du Conseil de l'Europe concernant les garanties juridiques de la liberté d'expression, l'indépendance de l'organisme de régulation et sur les conditions pour l'indépendance et le bon fonctionnement des médias publics. Un atelier spécifique pour journalistes consacré au traitement médiatique du terrorisme, et axé sur le rôle des journalistes, leurs droits et leurs responsabilités dans le contexte du terrorisme a été organisé en mai 2016 à Tunis (voir 2.5).

## **2.5. Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme**

En 2015, le Conseil de l'Europe a lancé l'évaluation du système de lutte contre la corruption de la Tunisie selon les méthodologies du GRECO. Dans ce cadre, une équipe d'experts du CdE s'est rendue en Tunisie en février 2016 et un premier projet de rapport va être présenté aux autorités au cours de l'été. Le Conseil de l'Europe s'est également attaché à faciliter la transition législative de l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC) pour la doter d'un nouveau statut constitutionnel et d'un mandat élargi. A cet effet, un projet de texte législatif a été rédigé au cours de six séries de réunions d'experts. Le texte définit, entre autres dispositions, le mandat de la nouvelle instance, son champ de compétence et les procédures d'élection de son président et de ses membres. Des discussions sur le projet de texte de loi se sont tenues lors d'une réunion publique avec la participation de toutes les parties prenantes nationales. En mai 2016, les capacités des inspecteurs tunisiens et des auditeurs du secteur public pour mener des enquêtes administratives anti-corruption ont été améliorées grâce à une formation régionale impliquant leurs homologues marocains et jordaniens.

Un séminaire de travail sur le terrorisme a également été organisé pour promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme. Il a donné lieu à une discussion politique approfondie sur les paramètres du cadre tunisien de lutte antiterroriste, en particulier le projet de loi antiterroriste dont l'élaboration a été lancée en 2014. Un atelier spécifique portant sur le traitement médiatique du terrorisme a été organisé en mai 2016 (voir 2.4).

## **2.6. Lutte contre la cybercriminalité**

Il n'y a pas eu d'activités dans ce domaine au cours de la période considérée.

La Tunisie sera intégrée dans un nouveau projet de coopération sur la cybercriminalité, spécialement conçu pour le voisinage méridional, qui est en cours de discussion avec l'UE.

## **DEMOCRATIE**

La coopération avec la Tunisie dans le domaine de la démocratie en 2015 et au cours du premier semestre 2016 a principalement visé à renforcer les capacités des représentants du gouvernement et de la société civile concernés par les processus de réforme démocratique, notamment par le biais des activités de l'Ecole tunisienne d'études politiques, le Centre Nord-Sud et le lancement du programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie pour le sud de la Méditerranée (PATHS).

## **3.1. Coopération interparlementaire**

En 2015, des contacts ont été établis entre l'APCE et l'ARP. Une délégation de l'ARP a pris part aux réunions de la commission des questions politiques et de la sous-commission sur le Proche-Orient de l'APCE durant la partie de session d'avril 2015 de l'APCE. Des représentants tunisiens ont exprimé leur intérêt pour une coopération portant sur le renforcement des capacités des conseillers de l'ARP, en vue d'améliorer l'assistance, la communication et l'élaboration de textes législatifs.

Les parlementaires tunisiens ont bénéficié du séminaire sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme organisé par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la reprise du travail législatif sur le projet de loi antiterroriste (voir 2.5).

### **3.2. Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional**

Faute de financement, aucune activité n'a été entreprise au cours de la période considérée. Des actions devraient être lancées au cours du deuxième semestre 2016.

### **3.3. Renforcement de la démocratie participative et des acteurs de la société civile**

A l'invitation des autorités tunisiennes, le Centre Nord-Sud a organisé une conférence à Tunis dans le prolongement du Forum de Lisbonne 2014 afin de discuter du financement des partis politiques et des processus électoraux, qui sont apparues comme des questions prioritaires pour le pays. La conférence a donné lieu à des propositions concrètes sur les exigences d'un processus électoral démocratique, transparent et équitable. Des représentants tunisiens ont également pris part au Forum de Lisbonne 2015 consacré aux réponses démocratiques et aux cadres juridiques visant à lutter contre la radicalisation.

Le Centre Nord-Sud a organisé des activités régionales avec les représentants tunisiens afin de favoriser la participation des femmes à la vie politique et de promouvoir l'autonomisation des femmes, et d'encourager les organisations de jeunesse et les militants à devenir des acteurs à part entière de la gouvernance dans le sud de la Méditerranée. L'Université méditerranéenne sur la jeunesse et la citoyenneté mondiale (MedUni) a offert à des jeunes et des organisations de jeunesse du monde entier un espace où ils ont pu se rencontrer, débattre, apprendre et coopérer sur des questions concernant les politiques de jeunesse. Le Centre Nord-Sud a dispensé une formation sur la participation des jeunes femmes aux processus démocratiques, et 198 femmes ont participé aux cours en ligne d'éducation à la citoyenneté mondiale du Centre Nord-Sud.

### **3.4. Formations à la gouvernance démocratique et à l'éducation aux droits de l'homme**

En 2015, l'Ecole tunisienne d'études politiques a dispensé une formation à 30 jeunes leaders démocratiques de diverses organisations de la société civile et de partis politiques. Les participants ont étudié les défis de la transition démocratique dans le pays. Des modules de formation spéciaux ont contribué à renforcer le leadership des participants et leurs compétences en matière de gestion publique. La session 2016 est en cours. En collaboration avec son école sœur du Maroc, l'école tunisienne a accueilli le troisième séminaire régional sur le thème « La gouvernance démocratique locale : quelles perspectives ? », qui a réuni 30 jeunes leaders démocratiques venus de différents pays – Tunisie, Maroc, Algérie, Egypte et Libye – et représentant différents secteurs afin de réfléchir aux moyens de renforcer la démocratie participative et l'autonomie administrative et financière des collectivités locales. L'événement a contribué à la coopération régionale dans le domaine de la réforme démocratique, en permettant d'établir des réseaux entre les sociétés civiles des cinq pays participants. Les capacités des jeunes leaders tunisiens ont également été renforcées par le biais de divers échanges entre pairs organisés au sein du réseau des Ecoles d'études politiques, comme l'Académie d'été sur le renforcement de la démocratie dans la région euro-méditerranéenne organisée par l'Ecole bulgare d'études politiques, la 2<sup>e</sup> Conférence internationale des anciens élèves des Ecoles d'études politiques et le Forum mondial de la démocratie, au 3<sup>e</sup> séminaire régional organisé par l'Ecole des études politiques tunisienne (et celle du Maroc) et à la table ronde avec la société civile organisée par la SPS de Turquie et la Fondation Mercator (Allemagne). Ces manifestations ont permis aux jeunes responsables d'examiner les moyens de renforcer la coopération sur la gouvernance démocratique dans un contexte fortement marqué par la montée du terrorisme et de l'instabilité politique au sud de la Méditerranée et en Europe.

Le Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie pour le sud de la Méditerranée (PATHS) a été lancé en 2015. Ce projet régional offre un cadre global et structuré de formation, fondé sur la demande et adapté aux besoins des pays partenaires du sud de la Méditerranée. Des représentants d'Algérie, d'Egypte, du Liban, de Jordanie, du Maroc et de Tunisie ont assisté aux deux premiers modules, qui ont porté respectivement sur la justice constitutionnelle, la justice transitionnelle et le processus législatif et sur une présentation de la Convention européenne des droits de l'homme et des autres systèmes internationaux de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

**Annexe: Tableau financier**

| <b>Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2015-2017</b>   | <b>Besoins estimés</b> | <b>Financement UE</b> | <b>Contributions volontaires*</b> | <b>A financer</b> |
|---|------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-------------------|
| <b>DROITS DE L'HOMME</b>  |                        |                       |                                   |                   |
| Egalité entre les femmes et les hommes  | 100 000                |                       |                                   | 100 000           |
| Lutte contre la violence envers les femmes + Promotion des droits des enfants et protection des enfants contre la violence                                      | 325 000                | **                    | 255 000                           | 70 000            |
| Prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants   | 200 000                | 200 000               |                                   | 0                 |
| Lutte contre la traite des êtres humains  | 150 000                | 150 000               |                                   | 0                 |
| Protection des données  | **                     | **                    |                                   | **                |
| Abus de drogues et trafic illicite de stupéfiants   | 200 000***             | 140 000               | 60 000                            | 0                 |
| Promotion de la santé publique et lutte contre la contrefaçon de produits médicaux  | **                     | **                    |                                   | **                |
| <b>Sous-total Droits de l'homme</b>   | <b>975 000</b>         | <b>490 000</b>        | <b>315 000</b>                    | <b>170 000</b>    |
| <b>ÉTAT DE DROIT</b>  |                        |                       |                                   |                   |
| Indépendance et efficacité de la justice  | 1 000 000              | 800 000               |                                   | 200 000           |
| Soutenir la réforme constitutionnelle, l'élaboration de nouvelles législations, la création et le fonctionnement efficace de nouvelles instances de gouvernance | 900 000                | 700 000               | 200 000                           | 0                 |
| Création d'un espace juridique commun   | 320 000                | 250 000               | 70 000                            | 0                 |
| Société de l'information et gouvernance de l'internet; liberté d'expression, indépendance des médias  | 338 000                |                       | 338 000                           | 0                 |
| Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, le terrorisme  | 500 000                | 500 000               |                                   | 0                 |
| Lutte contre la cybercriminalité  | **                     | **                    |                                   | **                |
| <b>Sous-total État de droit</b>   | <b>3 058 000</b>       | <b>2 250 000</b>      | <b>608 000</b>                    | <b>200 000</b>    |
| <b>DEMOCRATIE</b>   |                        |                       |                                   |                   |
| Coopération interparlementaire  | 200 000***             | 200 000               |                                   | 0                 |
| Gouvernance démocratique au niveau local et régional  | 100 000                |                       | 100 000                           | 0                 |
| Renforcement de la démocratie participative et des acteurs de la société civile (y inclus le Centre Nord-Sud)   | 250 000***             | 100 000               | 70 000                            | 80 000            |
| Formations à la gouvernance démocratique et éducation aux droits de l'homme (Ecoles d'Etudes Politiques)  | 860 000***             | 400 000               | 460 000                           | 0                 |
| <b>Sous-total Démocratie</b>  | <b>1 410 000</b>       | <b>700 000</b>        | <b>630 000</b>                    | <b>80 000</b>     |
| <b>TOTAL</b>  | <b>5 443 000</b>       | <b>3 440 000</b>      | <b>1 553 000</b>                  | <b>450 000</b>    |

\* Donateurs: Norvège, Estonie, France, Italie, Malte, Monaco, Portugal

\*\* sous création d'un espace juridique commun

\*\*\* y compris activités régionales